



LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES - GRANGE C. HENRY Particuliers Montromanais

Règlement et Convention

1	La réservation de la GRANGE C. HENRY située 61 rue du Verger – 69610 – MONTROMANT se fait auprès du secrétariat de la mairie.
2	Le retrait des clefs se fait auprès de l'agent technique Monsieur Daniel BOUCHUT 06.78.82.66.23 contre le dépôt d'un chèque de caution de 500 € pour la location / 550€ pour la location avec sono et/ou vidéoprojecteur et 150 € pour le ménage
3	Le demandeur devra justifier d'une couverture d'assurance concernant sa responsabilité vis-à-vis des biens loués et sera responsable de toute dégradation ou sinistre pouvant intervenir pendant la durée de la location ainsi que sur les abords de la salle et devra assumer toutes les conséquences financières ou autres.
4	Il devra également veiller à la tranquillité du village durant la manifestation (bruits nocturnes interdits après minuit).
5	Il est interdit de sortir du matériel de la salle des fêtes. Ne rien suspendre au plafond, ne pas faire de trous dans les murs et ne pas utiliser de scotch et de patafix sur les murs. EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT, UNE PENALITE DE 150€ SERA FACTUREE J'AI BIEN PRIS NOTE (cocher) <input type="checkbox"/>
6	Concernant la sono, limitation à 90 décibels. Si le son dépasse le seuil d'alerte, au bout de 3 fois, la coupure du son (et une partie des lumières) sera définitive.
7	Des sacs jaunes sont à votre disposition dans la cuisine. Il est impératif de procéder au tri des déchets (tous les contenants en plastique, tous les emballages carton) et au tri des bouteilles en verre. Des containers sont à votre disposition en sortant du Bourg sur la route du Creux pour l'évacuation des bouteilles.
8	Après utilisation des locaux, la salle devra être balayée et le matériel rangé, la cuisine et les appareils de cuisine devront être nettoyés, les ustensiles lavés et rangés, * les tables et chaises seront nettoyées empilées et rangées * les toilettes seront laissées dans un état de propreté parfaite.
9	La salle des fêtes devra être disponible : * le dimanche 8 h pour une location le samedi * le lundi 8 h pour une location le dimanche * le lundi 8 h pour une location le week-end ou forfait 3 jours.
10	L'état des lieux, le nettoyage de la salle des fêtes ainsi que l'inventaire de la vaisselle seront effectués le lundi matin par les services municipaux.
11	La restitution des clefs se fera le lundi matin sur rendez-vous auprès de l'agent technique Monsieur Daniel BOUCHUT 06.78.82.66.23. Rendez-vous à la salle des fêtes.
12	Le paiement de la location : Un avis de somme à payer sera émis et envoyé par le Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu <i>sous réserve de l'état des lieux effectué.</i>

Tarifs de location

	Salle	Sono	Vidéoprojecteur	Caution ménage
Forfait 1 jour	260.00 €	25.00 €	25.00 €	150.00 €
Forfait 2 jours	350.00 €	25.00 €	25.00 €	150.00 €
Forfait 3 jours	400.00 €	25.00 €	25.00 €	150.00 €

Fait à Montromant, le
Le Maire, Marie-Charles JEANNE

Le locataire
Mention « lu et approuvé » + date

Mairie de
Montromant
Tél : 04.74.26.13.89
mairie@montromant.fr

CONVENTION DE LOCATION
DE LA SALLE DES FÊTES – GRANGE C. HENRY
Particuliers Montromanais

Madame, Monsieur, Adresse :	Tél : Mail :
------------------------------------	---------------------

Réservation pour le/les	
-------------------------	--

Caution à la réservation	500€ ou 550€	
---------------------------------	--------------	--

Tarifs de location

	Salle	Sono	Vidéoprojecteur	Caution ménage
Forfait 1 jour	260.00 €	25.00 €	25.00 €	150.00 €
Forfait 2 jours	350.00 €	25.00 €	25.00 €	150.00 €
Forfait 3 jours	400.00 €	25.00 €	25.00 €	150.00 €

Visa mairie

signature du locataire